

Année 2025
Séance du 19 février 2025

N° 14

Objet : GR CIVAM : Demande de soutien financier pour l'édition 2025 de l'évènement « De Ferme en Ferme »

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le douze du mois de février 2025, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : René VILLARD

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine (jusqu'au rapport n° 7, puis à partir du rapport n°17), CHALVET Gilles (à partir du rapport n°3), COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul (à partir du rapport n°2), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESTIENNE Claude, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia (exceptée la délibération n°4), GRAVIERE Remy, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU-HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques

Etaient représentés :

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à MOULARD Damien
 BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
 BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
 COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
 ESCLAPEZ Nathalie a donné pouvoir à CAZERES Benoit
 HONNORAT Michèle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude
 JOUVES Marc a donné pouvoir à AUZET Guy
 MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
 MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine,
 SAGNIEZ Simone a donné pouvoir à BOYER Christian
 SERY Marie-José a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Etaient excusés :

BALIQUE François, BASSET Françoise, EYMARD Max, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, ISOARD Christian, LAQUET Laura, PIERI Bernard, REBOUL Chidéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, SAVORNIN Béatrice, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

Monsieur ACCIAÏ Bruno, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération est engagée depuis 2020 dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT), qui définit sa politique d'alimentation durable sur le territoire. Sa mise en œuvre s'appuie sur une dynamique partenariale, avec les acteurs locaux qui développent la commercialisation en circuits courts et les productions agricoles de qualité, ou encore favorisent les pratiques de consommation durable.

Considérant que l'association Agribio 04 compte parmi les partenaires de Provence Alpes Agglomération pour le déploiement de l'agriculture biologique sur le territoire, et que le Groupement Régional des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (GR CIVAM) est un de ses partenaires sur le projet agroécologique de Marathon de la Biodiversité ;

Ces deux acteurs pilotent « De Ferme en Ferme » depuis 2015 dans le département, qui est un événement national de connaissance des fermes locales et de promotion des savoir-faire des agriculteurs engagés dans un développement durable ;

La sensibilisation et la pédagogie auprès du grand public, et la promotion des initiatives vertueuses sont moyens d'action du Projet Alimentaire Territorial. Provence Alpes Agglomération a par conséquent soutenu l'organisation de l'événement en 2022, 2023 et 2024 à hauteur de 1 000 € par an. En 2024, la subvention de Provence Alpes Agglomération représentait 13,5% des quatre subventions perçues ;

Le renouvellement de la participation financière de Provence Alpes Agglomération permet de renforcer le déploiement de l'événement sur le territoire et ainsi de mieux valoriser les entreprises agricoles engagées dans des pratiques vertueuses et volontaires pour les transmettre. En 2024, 450 visiteurs ont été comptabilisés sur les sept fermes du territoire inscrites. En doublant presque la participation de ferme et de public par rapport à 2023, cet événement s'ancre définitivement dans la démarche de sensibilisation opérée par la collectivité à travers le PAT.

Il est proposé :

- D'approuver l'attribution d'un soutien financier de 1000€ à l'association GR CIVAM sur le budget 2025.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

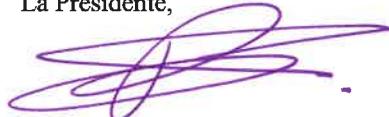
A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

PUBLIE LE :

26 FEV. 2025



Le secrétaire de séance,



René VILLARD

REÇU EN PREFECTURE

le 26/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20250219-14_19022025